

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-614376

100998

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : **11457**

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **EL IDRISI A 23**

Date de naissance : **21/12/1973**

Adresse :

Tél. : **0664791442**

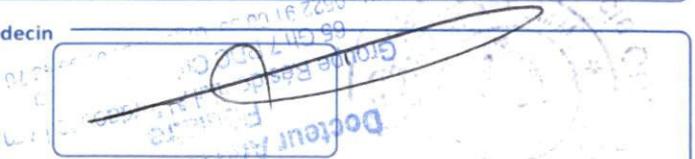
Total des frais engagés :

869,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **01/12/2012**

Nom et prénom du malade : **EL IDRISI**

Age : **2ans 9 mois**

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Co**

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **21/12/2012**

VOTZ ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/12/2018	Consultation		2500	INP : 09104884

Docteur Adil FATHALLAH
Pédiatre
Résidentiel Al Firdaus 1^{er}
65 Ch 7 RDC Quartier Al Firdaus 1^{er}
Bab El Oued - Algérie
Téléphone : 0212 528 6666
Fax : 0212 528 6666

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournissoir	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KADIMA ALI	18/12/2018	80,00
PHARMACIE KADIMA ALI	19/12/2018	200,20
PHARMACIE KADIMA ALI	20/12/2018	239,20
PHARMACIE KADIMA ALI	21/12/2018	49,90

Cachet et Signature du Particien	Date	Designation des Soins	Montant des Honoraires
DR ALI	21/12/2018		
DR ALI	21/12/2018		
DR ALI	21/12/2018		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

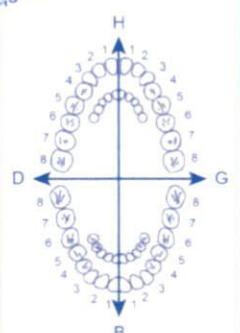
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

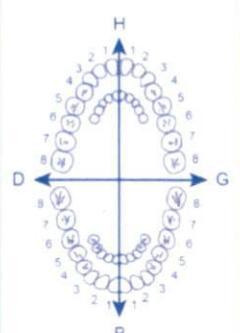
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :



ODF PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Adil Fath Allah
Pédiatre

Elidrisi
Ellyas

Ordonnance



18/12/2021

Dr. Adil FATH ALLAH
Pédiatre
Elidrisi Ellyas
mm. 67 cm. 106
Date: 18/12/2021

regu le bonnes de 100 \$
cachet
drt

pour medicin (02)

Docteur Adil Fath Allah
Pédiatre

Ordonnance

65 GENEVE 1000
Groupe Résidentiel Fribourgeois SA
Residence Al-Firdaus imm.
N° 66 48 76 67



21/12/2021

PPV: 80DH00
PER: 10/24
LOT: K2706

R DORISSI - Ilyas
Ali - 8000

AZIXON 80mg

Moyenne → 156
1frs (T x 03)

Docteur Adil Fath Allah
Pédiatre

Ancien Médecin au CHU Ibn Rochd
Ex. Chef du service de Pédiatrie Hôpital Hassani



الدكتور عادل فتح الله

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

طبيب سابق بمستشفى الأطفال ابن رشد

رئيس سابق لقسم الأطفال بمستشفى الحسني

G 16 / 12 / 2021
= 8445,-



Casablanca, le

07 / 12 / 2026

LOT 209078	EXP 09/2023
PPV: 30 DH 00	

- Ilyass

2 ans et demi / 13,600

36,00

① Bromocétile euf^r



1cc x 2/j

LOT : 3035
UT. AV: 08 - 23
P. P.V: 29 DH 00

29,00

② Nausilium Auro^r



1 p'tte → 14 1/4 x 3/j
15^m Avant repas -

30,60 ✓

③ Augmentin euf^r



1 p'tte → 14 1/4 x 3/j
x 08/j

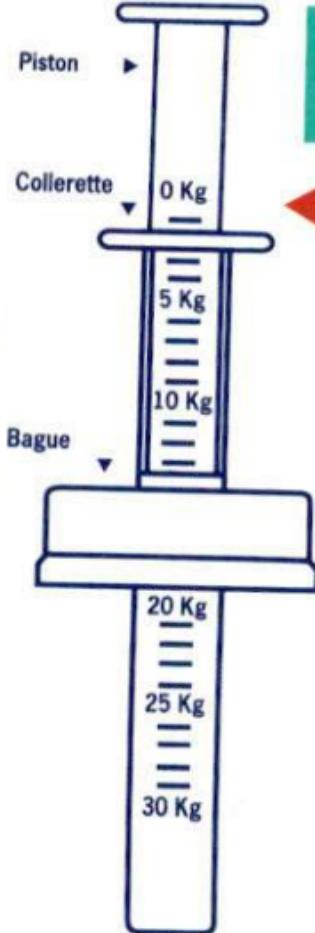
= 200,20



Docteur Adil FATHALLAH
Pédiatre
Groupe Résidentiel Al Firdaouss Imm. 65 GH 7 RDC Oulfa - Casablanca (A côté du club de la RAM)
En face Commissariat Firdaouss - Tél.: 0522.91.00.30 - GSM : 06 66.48.76.67

AUGMENTIN

AMOXICILLINE · ACIDE CLAVULANIQUE
100mg/12,50mg/1ml



enfant

1 dose-graduation n°

3 fois/jour, à prendre de préférence au début des repas, pendant jours.

جرعة رقم 3 مرات في اليوم، من الأفضل قبل الأكل، مدة يوم

PPV : 70,60DH
LOT : 645388
PER : 06/2022

Liste I. Uniquement sur ordonnance

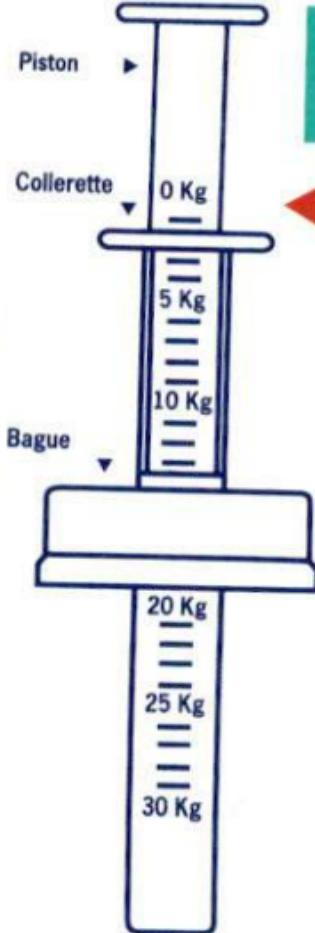
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

GlaxoSmithKline Maroc, Ain El Aouda, Région de Rabat.

Information médicale : GlaxoSmithKline Maroc, 42-44 Angle Bd Rachidi et Rue Abou Hamed Al Ghazali, Casablanca 20.000

AUGMENTIN

AMOXICILLINE · ACIDE CLAVULANIQUE
100mg/12,50mg/1ml



enfant

1 dose-graduation n°

3 fois/jour, à prendre de préférence au début des repas, pendant jours.

جرعة رقم 3 مرات في اليوم، من الأفضل قبل الأكل، مدة يوم

PPV : 70,60DH
LOT : 645388
PER : 06/2022

Liste I. Uniquement sur ordonnance

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

GlaxoSmithKline Maroc, Ain El Aouda, Région de Rabat.

Information médicale : GlaxoSmithKline Maroc, 42-44 Angle Bd Rachidi et Rue Abou Hamed Al Ghazali, Casablanca 20.000

Docteur Adil Fath Allah
Pédiatre

Ancien Médecin au CHU Ibn Rochd
Ex. Chef du service de Pédiatrie Hôpital Ha

LOT: R-03-4
PER: 04-2023
PPV: 57,00DH

فتق الله

طفل والرضيع

أطفال ابن رشد

مستشفى الحس

LOT: P-03-3
PER: 04-2022
PPV: 57,00DH

G 21/12/2021
sgt

Casablanca, le

18/12/2021



Al IDRissi - Ilyas

5x4

13,6 kg - (is)

1/ Triaxon Auf inj 500 mg
(n=4)

1A,40

inj in 1 x 0,4 l

Iprane suff 200 (is)

1 suff / 4 - 60x38°



PHARMACIE H2O
Dr. Ali BADRY
326, Lot Nassim Quaiier NASSIM
MA-20190 CASABLANCA
Tel/Fax: 0522.889.56.00
www.ph2o.ma

Dr. Adil FATHALLAH

Groupe Résidentiel Al Firdauss Imm.
65 Gh 7 RDC Oulfa-Casablanca
Tél: 0522.91.00.30-Urgences: 06.36.48.76.53



Groupe Résidentiel Al Firdauss Imm. 65 GH 7 RDC - Oulfa - Casablanca (

En face Commissariat Firdauss - Tél.: 0522.91.00.30 - GSM : 06.36.48.76.53